

RÉPONSE DE LA DIRECTION ET PLAN D'ACTION

Titre du rapport d'évaluation : *Évaluation des services législatifs*

Date d'approbation de l'évaluation par le sous-ministre (06/2023) :

Recommandation 1 : La Direction des services législatifs, en consultation avec les parties concernées, devrait adapter la structure de la conception et de la prestation des services législatifs afin que ces derniers s'harmonisent davantage avec les exigences applicables à l'élaboration des politiques et à la rédaction des lois et règlements fédéraux. Pour donner suite à cette recommandation, la Direction des services législatifs devrait tenir compte des besoins en ressources humaines, de la planification et de la coordination des activités législatives, de la formation et de l'adaptation des services en fonction de la nature des projets législatifs.

Justification de la recommandation : Cette recommandation vise principalement à favoriser la durabilité des services législatifs, en veillant à ce que la qualité des services soit assurée de manière efficiente et systématique, ainsi qu'en évitant les situations où l'équipe chargée du projet législatif est surchargée ou fonctionne selon des paramètres qui ne correspondent pas à ses pratiques habituelles. L'harmonisation du processus de rédaction avec le processus d'élaboration des politiques et des lois qui est utilisé par le gouvernement fédéral permettra d'établir des attentes appropriées et d'éviter les tensions.

Réponse de la direction : Les membres de la direction sont d'accord avec cette recommandation.

| Mesure(s) Quelles mesures SMART seront prises pour donner suite à cette recommandation? | Résultat(s) attendu(s) Les résultats attendus qui permettront de montrer qu'une mesure donnée a été appliquée. | Responsabilité Il incombe à la SMA de mettre en œuvre les mesures. | Date d'achèvement prévue |
|---|--|---|-------------------------------------|
| La Direction des services législatifs (DSL) embauchera du personnel supplémentaire au cours des exercices 2022-2023 et 2026-2027 afin de pouvoir continuer d'offrir des services d'excellente qualité, et d'améliorer la durabilité et l'efficience de sa structure de conception et de prestation. | <ul style="list-style-type: none"> a) Stratégie en matière de ressources humaines b) Présentation au Comité exécutif en vue de faire le point sur la stratégie en matière de ressources humaines | Sous-ministre adjointe (SMA) Secteur du droit public et des services législatifs (SDPSL) | <p>Avril 2024</p> <p>Avril 2025</p> |

| | | | |
|---|--|--|--|
| <p>La DSL se dotera d'une stratégie en matière de ressources humaines qui décrit clairement ce qui suit : le nombre de postes à pourvoir, la stratégie d'embauche, les activités de formation, le mode d'utilisation des nouvelles ressources, et les adaptations qui seront apportées à la structure de conception et de prestation de ses services.</p> | | | |
|---|--|--|--|